

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® VEL Powder

Date de révision: 09.02.2024

Code du produit: 00359-1185

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Asplit® VEL Powder

Art.-No.

592 0720

N° CE:

310-127-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

matière de charge

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH
Rue: Heuweg 4
Lieu: D-06886 Wittenberg
Téléphone: +49(0)3491/635-50 Téléfax: +49(0)3491/635-552
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Conseils supplémentaires**

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Composants dangereux**

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|--------|--------------------|----------|----------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification SGH | | | |
| | Graphite naturel | | | 100 % |
| | 310-127-6 | | | |
| | | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® VEL Powder

Date de révision: 09.02.2024

Code du produit: 00359-1185

Page 2 de 9

4.1. Description des mesures de premiers secours**Indications générales**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. L'inhalation de la poussière peut irriter les muqueuses et provoquer la toux et l'essoufflement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
monoxyde et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® VEL Powder

Date de révision: 09.02.2024

Code du produit: 00359-1185

Page 3 de 9

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les poussières.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

En cas de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Pour le nettoyage

Ramasser mécaniquement, tout en évitant les poussières, et procurer l'élimination dans des récipients appropriés.
Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.
Eviter la formation et le dépôt de poussières.
Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Préventions des incendies et explosion

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

matière de charge

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Il faut observer les ordonnances pour les poussières.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Mesures d'hygiène

Eviter d'inhaler la poussière.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® VEL Powder

Date de révision: 09.02.2024

Code du produit: 00359-1185

Page 4 de 9

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.
Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous:
<http://bestglove.com/site/chemrest/>

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

Respirateur (filtre à particules) en cas de formation des poussières [Filtre contre particules P1]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | |
|------------------|---------|--------|
| L'état physique: | Poudre | |
| Couleur: | Noir | |
| Odeur: | Inodore | |
| pH-Valeur: | | Neutre |

Modification d'état

| | |
|--|---------|
| Point de fusion/point de congélation: | 3550 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | n.a. |
| Point de sublimation: | 3750 °C |
| Point de ramollissement: | n.d. |
| Point d'éclair: | n.a. |

Inflammabilité

| | |
|-----------------|------|
| solide/liquide: | n.d. |
|-----------------|------|

Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs poussière/air soient formés.

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Limite inférieure d'explosivité: | n.a. |
| Limite supérieure d'explosivité: | n.a. |
| Température d'auto-inflammation: | Env. 600 °C |

Température d'inflammation spontanée

| | |
|---------|------|
| solide: | n.a. |
| gaz: | n.a. |

Propriétés comburantes

Non oxyder.

| | |
|---------------------|------------------------|
| Pression de vapeur: | n.a. |
| Densité (à 20 °C): | 2,26 g/cm ³ |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® VEL Powder

Date de révision: 09.02.2024

Code du produit: 00359-1185

Page 5 de 9

| | |
|--|------------------------|
| Densité apparente: | n.d. |
| Hydrosolubilité: (à 20 °C) | Pratiquement insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| n.d. | |
| Viscosité dynamique: | n.a. |
| Viscosité cinématique: | n.a. |
| Durée d'écoulement: | n.a. |
| Densité de vapeur relative: | n.a. |
| Taux d'évaporation: | n.a. |
| Épreuve de séparation du solvant: | n.a. |
| Teneur en solvant: | 0 % |

9.2. Autres informations

| | |
|--------------------------|-------|
| Teneur en corps solides: | 100 % |
|--------------------------|-------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation et le dépôt de poussières.
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.
En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:
Monoxyde et Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
DL50/orale/rat: > 2000 mg/kg (OCDE 401)
CL50/inhalatif/rat: > 2000 mg/m³ (OCDE 403)

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Irritation de la peau (lapin): Non irritant (OCDE 404)
Irritation des yeux (lapin): Non irritant (OCDE 405)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Essai du ganglion lymphatique local (LLNA)/Souris: Non sensibilisant (OCDE 429)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® VEL Powder

Date de révision: 09.02.2024

Code du produit: 00359-1185

Page 6 de 9

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité:

Essai d'aberration chromosomique: Négatif

Toxicité pour la reproduction:

NOAEL orale/Rat = 813 mg/kg (OCDE 422)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

NOAEL orale/Rat = 813 mg/kg (OCDE 422)

NOAEL inhalatif/Rat => 2000 mg/m³ (OCDE 412)

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

Autres informations

Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

L'inhalation de la poussière peut irriter les muqueuses et provoquer la toux et l'essoufflement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

CL 50/Danio rerio/96 h > 100 mg/kg [OCDE 203]

CE50/Daphnia magna/48 h > 100 mg/kg [OCDE 202]

CI50/Pseudokirchneriella subcapitata/72 h > 100 mg/kg [OCDE 201]

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun indice de potentiel bioaccumulatif.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Doit subir un traitement spécial, p.ex. dans un site de décharge adéquat, pour satisfaire aux réglementations locales.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® VEL Powder

Date de révision: 09.02.2024

Code du produit: 00359-1185

Page 7 de 9

Code d'élimination des déchets - Produit

080299 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques); déchets non spécifiés ailleurs

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® VEL Powder

Date de révision: 09.02.2024

Code du produit: 00359-1185

Page 8 de 9

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

| | |
|---|---|
| Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: | 0 % |
| Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): | N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III) |

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): -- sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,6,7,9,11,12.

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® VEL Powder

Date de révision: 09.02.2024

Code du produit: 00359-1185

Page 9 de 9

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)